

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit FIBEROCK® Tile Backerboard Panels

Autres moyens d'identification

56000000006 Numéro de la FDS

Plaques de plâtre armé de fibres, panneaux de fibres de gypse, plaque de plâtre, cloison sèche, **Synonymes**

plaque de plâtre, panneau mural

Usage recommandé Pour l'intérieur.

Utiliser conformément aux recommandations du fabricant. Restrictions d'utilisation

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société United States Gypsum Company

Adresse 550 West Adams Street

Chicago, Illinois 60661-3637

Téléphone 1-800-874-4968 Site Web www.usg.com 1-800-507-8899 Numéro de téléphone

d'urgence

2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques** Non classé. Dangers pour la santé

Définition des dangers selon

I'OSHA

Non classé.

Éléments d'étiquetage

Aucune. Symbole de danger Aucune. Mention d'avertissement Mention de danger Aucune.

Conseil de prudence

Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention Consulter un médecin en cas de malaise. Conserver comme indiqué dans la section 7. Stockage

Élimination Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements

supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4)		13397-24-5	> 90
Cellulose		9004-34-6	< 10

SDS US FIBEROCK® Tile Backerboard Panels 918157 Version n°: 03 Date de révision: 20-Mars-2017 Date d'émission : 13-Janvier-2017 1/7

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un

Le gypse utilisé pour fabriquer ces panneaux contient de la silice cristalline respirable variant selon la source et au cours du temps, comme déterminé en testant les échantillons en vrac de gypse. Il convient de suivre de bonnes pratiques de travail qui minimisent l'importance de la production de poussières, et l'exposition réelle des employés sur un chantier donné doit être déterminée par des tests d'hygiène industrielle en milieu de travail.

4. Premiers soins

Inhalation

Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance.

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau

Contact avec les poussières : Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale

si les irritations se développent ou persistent.

Contact avec les yeux

Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ingestion

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas de risque d'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Méthodes particulières d'intervention

Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Aucun procédé spécifique de nettoyage. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Utiliser des méthodes de travail de type « marquage et fermeture » pour minimiser la production de poussière. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après utilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors du déplacement des panneaux avec un chariot élévateur ou autre équipement similaire, il est essentiel que la capacité de charge de l'équipement soit suffisante pour manipuler les charges. Les fourches doivent toujours être suffisamment longues pour s'étendre complètement sur toute la largeur de la charge. L'espace entre les fourches doit être la moitié de la longueur des panneaux ou de la base à manipuler de sorte qu'on retrouve un maximum de trois pieds de chaque côté des fourches.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Protéger le produit de tout dommage matériel. Protéger des intempéries et empêcher l'exposition à une humidité soutenue. Les panneaux de FIBEROCK® doivent être entreposés à plat.

918157 Version n°: 03 Date de révision: 20-Mars-2017 Date d'émission : 13-Janvier-2017 2/7

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
	•	15 mg/m3	Poussières totales.
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
,		15 mg/m3	Poussières totales.
ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exμ	oosition de l'ACGIH		
Composants	Туре	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Туре	Valeur	Forme	
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	5 mg/m3	Respirable.	
		10 mg/m3	Total	
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)	TWA	5 mg/m3	Respirable.	
		10 mg/m3	Total	

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Protection des mains

Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. En cas de contact

prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés.

Protection de la peau

Autre

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute utilisation d'un équipement respiratoire. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène générale

Aucune.

Toujours suivre de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après la manutention du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection séparément du lavage régulier. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

918157 Version n°: 03 Date de révision: 20-Mars-2017 Date d'émission : 13-Janvier-2017

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide.

Forme Poudre. Panneau. Couleur Blanc cassé à beige. Odeur Odeur faible à nulle.

Seuil olfactif Sans objet. 6 - 8 pН Point de fusion et point de Sans objet.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Sans objet. Sans objet. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Sans objet. Tension de vapeur Densité de vapeur Sans objet.

0.9 - 1 (Gypse) (H2O = 1)Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Insoluble Coefficient de partage Sans objet.

n-octanol/eau

Sans objet. **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition 1450 °C (2642 °F)

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Masse volumique

55 - 64 livres/pied3

apparente

Taille des particules Varie. COV 0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Non disponible.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Agents comburants forts. Acides forts. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

FIBEROCK® Tile Backerboard Panels

Oxydes de calcium, dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.

dangereux

4/7

Version n°: 03 Date de révision: 20-Mars-2017 Date d'émission: 13-Janvier-2017

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

L'inhalation de poussières peut causer une irritation respiratoire. Inhalation

Dans les conditions normales de l'utilisation visée, cette substance ne pose pas de risque pour la Contact avec la peau

peau.

Contact avec les yeux La transformation mécanique peut générer des poussières. Le contact direct avec les yeux peut

causer une irritation temporaire (1).

Peu probable en raison de la forme du produit. Ingestion

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la

santé.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Il n'a pas été constaté que le gypse était un irritant cutané.

Lésions oculaires Le gypse ne cause pas de lésions oculaires ou d'irritations graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible, mais selon les résultats d'une étude sur la sensibilisation cutanée, on Sensibilisation respiratoire

ne s'attend pas à ce que le sulfate de calcium soit un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Non un sensibilisateur de la peau (2).

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe aucune indication d'une action mutagène (3,4,5).

Cancérogénicité Il n'existe aucune indication d'une action carcinogène (6).

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Non inscrit.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction Il n'existe aucune indication de toxicité pour la reproduction (2).

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration. Danger par aspiration

Aucun impact aigu ou chronique observé sur la santé. Effets chroniques

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement

des déversements majeurs ou fréquents.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

Aquatique

Poisson **CL50** Vairon à grosse tête (Pimephales > 1970 mg/l, 96 heures

promelas)

Persistance et dégradation Ne s'applique pas au sel de composés inorganiques. Le sulfate calcium se dissout dans l'eau

sans subir de dégradation chimique.

Potentiel de bioaccumulation Aucune bioaccumulation n'est attendue.

Mobilité dans le sol Le sulfate de calcium présente un faible potentiel d'adsorption dans le sol. Si de l'eau est

appliquée, le gypse se dissout et les ions de calcium et de sulfate sont mobiles et pénètrent le

sous-sol (6).

Autres effets nocifs Aucune prévue.

FIBEROCK® Tile Backerboard Panels

918157 Version n°: 03 Date de révision: 20-Mars-2017 Date d'émission: 13-Janvier-2017

SDS US 5/7

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de

manière responsable.

Règlements locaux

Éliminer conformément à la réglementation locale.

d'élimination

Code des déchets dangereux

Non réglementé.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés Éliminer conformément à la réglementation locale.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

ΙΔΤΔ

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code

IMSBC. l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales

Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200.

des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Danger immédiat - Non Catégories de danger

> Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit

Non

chimique dangereux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réalementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau

Non réglementé.

potable sûre)

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Cellulose (CAS 9004-34-6)

Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

SDS US 918157 Version n°: 03 Date de révision: 20-Mars-2017 Date d'émission : 13-Janvier-2017 6/7

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and **Community Right-to-Know Act)**

Cellulose (CAS 9004-34-6)

Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Cellulose (CAS 9004-34-6)

Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Cellulose (CAS 9004-34-6)

Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

13-Janvier-2017 Date de publication 20-Mars-2017 Date de la révision

Version n° 03

Silice cristalline : Les matières premières dans ce produit contiennent de la silice cristalline **Autres informations**

respirable présente comme une impureté. On ne s'attend pas à une exposition à la silice cristalline respirable pendant l'utilisation normale de ce produit. Toutefois, les concentrations réelles doivent être mesurées par des tests d'hygiène sur le lieu de travail. Une exposition prolongée et répétée à la silice cristalline aérienne libre et respirable peut se traduire par une maladie pulmonaire (c.-à-d.,

une silicose) ou un cancer du poumon.

Classements NFPA

Santé: 1

Inflammabilité: 0 Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classements NFPA



Liste des abréviations

Références

NFPA: National Fire Protection Association (agence nationale de protection contre l'incendie).

- 1. US National Library of Medicine (NLM Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis) (1998). Hazardous Substances Data Bank (HSDB - Base de données sur les substances dangereuses).
- 2. Testé par LG Life Science/Toxicology Center (Centre des sciences de la vie et de toxicologie de LG), Corée (2002). National Institute of Environmental Research (NIER - Institut national de recherche environnementale).
- 3. Dopp E et al. (1995). Environ. Health Perspect. 103(3), 268-271.
- 4. Cremer H.H. et al. (1988). Wiss. Umwelt. 4, 202-205.
- 5. Fujita H et al. (1988). Kenkya Nenpo-Tokyo-Toritsu Eisei Kenkynsho. 39, 343-350.
- 6. Shainberg et al. (1989). Advanced Soil Sci. 9, 1-111.

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

918157 Version n°: 03 Date de révision: 20-Mars-2017 Date d'émission : 13-Janvier-2017 7/7